

<https://ricochets.cc/Deux-autres-personnes-passeront-en-proces-au-Tribunal-de-Gap-le-10-janvier.html>



# **Deux autres personnes passeront en procès au Tribunal de Gap le 10 janvier : appel à solidarité**

- Les Articles -  
Date de mise en ligne : mardi 8 janvier 2019

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

## **Tous Migrants nous envoie un appel urgent ! Alerte Mobilisation !**

**Mercredi 9 et Jeudi 10 janvier : Rassemblements en solidarité avec Pierre et Kevin, deux nouveaux maraudeurs solidaires poursuivis**

En 2019, l'acharnement contre les solidaires, malheureusement, se poursuit... mais notre mobilisation fraternelle et solidaire aussi !

Suite à l'inimaginable condamnation des « 7 de Briançon » (verdict tombé le 13 décembre dernier), qui bien entendu font appel de cette décision, la pression sur les solidaires ne faiblit pas, puisque ce jeudi 10 janvier, deux autres personnes passeront en procès au Tribunal de Gap.

Pour les soutenir, pour continuer d'affirmer notre devoir d'assistance à personnes en danger, à travers notamment les maraudeurs solidaires, et pour dénoncer les violences institutionnelles et policières qui sévissent à la frontière, comme ailleurs sur le territoire français, nous vous donnons deux rendez-vous importants, organisés par le Comité de Soutien des 4+3+2+... dont fait partie Tous Migrants :

## **MERCREDI 9 JANVIER A 15 HEURES SUR LE FRONT DE NEIGE DE MONTGENEVRE**

Rassemblons-nous pour rendre visible et soutenir l'action des maraudeurs solidaires en ce lieu, sensibiliser la population aux démarches à suivre pour aider une personne en détresse en montagne, dénoncer les violences policières liées à la frontière. Distribution de flyers de sensibilisation.



Gap : Solidarité avec les 3+4+2+...

## **JEUDI 10 JANVIER A 8 H 30 DEVANT LE TRIBUNAL DE GAP**

Retrouvons-nous très nombreux encore (2000 personnes ont répondu présentes pour le procès des 7 !) pour

## Deux autres personnes passeront en procès au Tribunal de Gap le 10 janvier : appel à solidarité

exprimer notre soutien aux deux nouveaux maraudeurs solidaires poursuivis et exiger leur relâche, affirmer le droit de circulation pour tous, exiger l'arrêt des violences policières partout où elles s'exercent.

Co-voiturage possible depuis Briançon, [envoyez-nous un mail si besoin](#).

Si vous êtes trop loin ou indisponible pour participer physiquement, n'hésitez pas à [exprimer votre soutien aux maraudeurs solidaires](#), nous consoliderons vos témoignages pour peser sur les décisions à venir.

Plus de nouvelles courant janvier sur les autres initiatives en cours.

MERCI d'avance de votre mobilisation.

*L'équipe de coordination de Tous Migrants*

**10 janvier, procès  
contre 2 nouveaux solidaires  
= deux rassemblements :**

**Mercredi 9 janvier**  
à 15h sur le front de neige de Montgenèvre pour :

- sensibiliser la population aux démarches à suivre pour aider une personne en détresse en montagne
- dénoncer les violences policières liées à la frontière.
- rendre visible et soutenir l'action des maraudeurs solidaires en ce lieu.

**Jeudi 10 janvier**  
à 8h30  
devant le tribunal de Gap  
pour :

- exprimer notre soutien aux deux maraudeurs poursuivis et exiger leur relâche,
- affirmer le droit de circulation pour tous
- dire stop aux violences policières partout où elles s'exercent.

**FRONTIÈRE = CIMETIÈRE**

VENEZ NOMBREUX  
Le comité de soutien aux 3+4+2+... [www.relaxepourles3plus4.fr](http://www.relaxepourles3plus4.fr)

**10 janvier : procès de deux solidaires à Gapp = deux rassemblements de soutien**

## Autre communiqué, conjoint :

Total soutien au 2 solidaires qui seront en procès ce jeudi 10 janvier à GAP. 2 rassemblements de soutien sont organisés.

Des Ronds-points aux frontières, nos luttes n'ont pas de frontières !

Les 7 de Briançon lourdement condamné-e-s par le tribunal de Gap

Le 13 décembre 2018, le tribunal correctionnel de Gap a déclaré les 7 de Briançon coupables d'aide à l'entrée sur le territoire d'une personne en situation irrégulière. Si la circonstance aggravante de bande organisée a été abandonnée, la lourdeur des peines prononcées (conformes aux réquisitions du parquet) marque un tournant dangereux dans la répression des personnes solidaires.

## **Deux autres personnes passeront en procès au Tribunal de Gap le 10 janvier : appel à solidarité**

Benoit, Théo, Bastien, Lisa et Eleonora ont été condamnés à 6 mois d'emprisonnement avec sursis simple. Juan a été condamné à 12 mois d'emprisonnement dont 8 avec sursis simple et 4 fermes et Mathieu à 12 mois d'emprisonnement dont 4 fermes et 8 avec sursis avec mise à l'épreuve.

Nos organisations sont scandalisées et indignées par ce jugement qui criminalise encore une fois et de manière inédite des militant·e·s agissant en faveur des droits des personnes migrantes.

Le droit fondamental constitutionnel de manifester a donc été nié au profit d'une pénalisation toujours plus forte des personnes solidaires. Aussi, ce jugement va-t-il à l'encontre de l'obligation légale qu'a chacun·e de porter secours à une personne en danger. C'est un signal alarmant pour les défenseurs des droits humains en France qui font l'objet de pressions de plus en plus fortes de la part des forces de l'ordre et des autorités judiciaires.

Nos organisations se dressent aux côtés de Bastien, Benoît, Eleonora, Juan, Lisa, Mathieu et Théo et continueront de les soutenir et de dénoncer la situation de péril imminent des personnes migrantes dans les Alpes.

Lors de l'audience du 8 novembre 2018, les avocat·e·s et les prévenu·e·s ont pu dénoncer les violations quotidiennes des droits des personnes migrantes commises par les forces de l'ordre à la frontière franco-italienne, les agissements illégaux restés impunis à ce jour du groupuscule Génération Identitaire et les tentatives d'entraves au droit fondamental de manifester à la fois des prévenu·e·s mais aussi des personnes exilées.

Le Ministère public avait demandé au tribunal de condamner respectivement à 6 mois d'emprisonnement avec sursis simple pour Bastien, Benoît, Eleonora, Lisa et Théo ; 12 mois dont 4 mois d'emprisonnement ferme et 8 avec sursis simple pour Juan ; et 12 mois dont 4 mois d'emprisonnement ferme et 8 avec sursis avec mise à l'épreuve pour Mathieu.

Au-delà de la condamnation des 7 solidaires, le tribunal est resté sourd aux témoignages et preuves apportées par la défense, faisant le jeu ainsi des pratiques illégales de l'administration, les violations des droits et la traque des personnes migrantes. Alors que des personnes exilées, auxquelles nous essayons de venir en aide, meurent sur les routes dangereuses de la frontière franco-italienne, le tribunal correctionnel de Gap a fait le choix de condamner la solidarité.

Ce jugement est rendu alors que la Cour de cassation a annulé hier des décisions condamnant des militants pour « délit de solidarité ». L'occasion de rappeler que d'autres militants solidaires des personnes migrantes de Briançon sont convoqués devant la justice en janvier et en mars 2019.

Par ailleurs, les associations alertent sur la militarisation de la frontière qui contraint les personnes migrantes à se mettre en danger en montagne dans le froid et la neige. La présence policière permanente entrave le déroulement des maraudes visant à secourir les exilé·e·s.

Soutenues par près de 50 000 personnes qui ont signé la pétition, nos organisations demandent l'abandon de toutes les poursuites pour délit de solidarité contre les personnes, dans les Alpes et ailleurs, qui agissent dans un esprit de fraternité.

Rappel des faits :

Bastien, Benoit, Eleonora, Juan, Lisa, Mathieu et Théo étaient poursuivi·e·s pour avoir participé, en avril dernier, à une marche solidaire pour dénoncer les violences commises par le groupuscule identitaire à l'encontre des

## **Deux autres personnes passeront en procès au Tribunal de Gap le 10 janvier : appel à solidarité**

personnes exilées dans la région de Briançon et pour protester contre la militarisation de la frontière franco-italienne. L'État leur reproche d'avoir à cette occasion « facilité l'entrée de personnes illégales sur le territoire français », et de l'avoir fait « en bande organisée ».

Comité de soutien aux 3+4 : Article 1er, Le Cesai, CGT 05, Chemins Pluriels, Chez Marcel, CHUM, Collectif Maraudes, Comité de soutien aux 3+4 Genève, Comité de soutien aux 3+4 Marseille, Les Croquignards, Ensemble 05, La Fanfare Invisible, Icare 05, NO THT 05, PCF 05, Réseau hospitalité 05, Sud 05, Les Tabliers Volants, Tous Migrants.